



**ADINA VĂLEAN**  
MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Rue de la Loi, 200  
B-1049 Bruxelles  
adina.valean@ec.europa.eu

Madame Karima DELLI  
Présidente de la commission « transports et tourisme » du Parlement européen  
Monsieur François ALFONSI, Membre du Parlement européen  
Monsieur Benoît BITEAU, Membre du Parlement européen  
Monsieur Damien CARÊME, Membre du Parlement européen  
Monsieur David CORMAND, Membre du Parlement européen  
Madame Gwendoline DELBOS-CORFIELD, Membre du Parlement européen  
Madame Anna DEPARNAY-GRUNENBERG, Membre du Parlement européen  
Monsieur Claude GRUFFAT, Membre du Parlement européen  
Monsieur Yannick JADOT, Membre du Parlement européen  
Madame Tilly METZ, Membre du Parlement européen  
Madame Michèle RIVASI, Membre du Parlement européen  
Madame Caroline ROOSE, Membre du Parlement européen  
Monsieur Mounir SATOURI, Membre du Parlement européen  
Madame Marie TOUSSAINT, Membre du Parlement européen  
Madame Salima YENBOU, Membre du Parlement européen

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Je vous remercie pour votre lettre du 28 janvier 2020 relative au projet Lyon-Turin.

Les gouvernements français et italien ont effectivement demandé par lettre du 30 septembre 2019 une prorogation du délai d'utilisation de la subvention attribuée pour la réalisation du projet de tunnel de base Lyon-Turin ayant fait l'objet de la Convention de subvention [Grant Agreement] 2014-EU-TM-0401-M pour un montant de subvention de 813781900 €.

La demande est en cours d'instruction mais il est d'ores et déjà clair que les conditions d'une prolongation d'au moins un an sont réunies et cela a déjà été communiqué aux Etats membres et au promoteur du projet par l'INEA. Pour ce qui est de la prolongation de trois ans demandée, l'INEA et mes services sont en contact avec les promoteurs du

projet et les deux États membres afin de s'assurer que la planification des travaux communiquée est réaliste et que les fonds concernés pourront être entièrement absorbés conformément aux règles prédéfinies.

Je m'attends à ce que la modification de la Convention de subvention soit signée au cours des prochaines semaines. Elle spécifiera la durée de la prolongation, la portée des actions à mettre en œuvre et intégrera des dispositions permettant à la Commission la supervision stricte de la nouvelle Convention.

J'ai demandé aux deux gouvernements leur accord afin de vous transmettre copie de leur demande de prolongation.

Le promoteur du projet (TELT) communique régulièrement sur l'état de mise en œuvre des activités qui font partie de la première phase de construction du projet Lyon-Turin.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de ma considération distinguée.



Adina VĂLEAN